



Droit de visite

Par Benji10

Bonsoir , j'aurai une question, suite à décès de ma compagne. La maman de celle-ci a demandé un droit visite tous les 3 semaines, hors sa fait 3 ans qu'elle a pas pris de nouvelle donc mon avocate a demandé un report d'audience e afin de prépare ma défense, 10 témoignages à été effectué. L'autre partie à également demandé un report, mon avocate m'a dit qu'on doit s'échanger les dossier afin de voir les témoignages , hors mon audience est demain et j'ai toujours rien de la partie d'adverse est ce normal ?

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est votre avocate qui a la réponse. Il serait présomptueux de répondre ici à sa place.

Par kang74

Bonjour

Il faut effectivement voir avec votre avocate, pour voir si elle va demander un report ou pas .

Il y a plusieurs audience pour ce genre de procédure, à voir si votre présence est requise aussi avec elle .

C'est très long, puisque le droit d'un enfant a voir ses grands parents est moins urgent que le fait de voir ses parents .
Et cela n'a pas du tout le même déroulé ...

[url=https://ferranteavocat.com/litiges-article-371-4-du-code-civil-le-etapes-de-la-procedure-en-premiere-instance/]https://ferranteavocat.com/litiges-article-371-4-du-code-civil-le-etapes-de-la-procedure-en-premiere-instance/[/url]

Pendant ce temps votre enfant grandit, donc les droits des grands parents vont se réduire au fur à mesure ...et votre enfant pourra aussi donner son avis .